

## NOS OBJECTIFS

### Prévenir et lutter contre toutes formes de vulnérabilités

- Lutte contre la pauvreté et l'exclusion
- Hébergement des sans-abris
- Accompagnement des publics vulnérables (majeurs protégés, femmes victimes de violences, réfugiés, pupilles de l'État, gens du voyage, situations de handicap)

### Faciliter les parcours et les transitions

#### Accès et maintien dans l'emploi

- Parcours emploi compétences
- Parcours de transition professionnelle
- Insertion par l'activité économique
- Accompagnement des mutations économiques

#### Accès et maintien dans le logement

- Plan logement d'abord
- Droit au logement opposable
- Prévention des expulsions
- Lutte contre l'habitat indigne

### Promouvoir l'égalité des chances et des droits

- Politique de la ville
- Lutte contre les discriminations
- Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes
- Politiques du handicap

### Développer l'emploi et les compétences

- Aides à l'emploi selon les territoires et les publics
- Contrats aidés
- Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences territoriales
- Aides à l'apprentissage

### Veiller au respect du droit du travail

- Santé et sécurité au travail
- Application du Code du travail et des conventions collectives
- Information, renseignement et conseil des salariés et des employeurs
- Appui au dialogue social
- Lutte contre le travail illégal et les fraudes

## Où nous trouver ?

### Sur le site A de Caen :

Centre administratif départemental  
rue Daniel Huet, 14053 Caen Cedex

### Sur le site B d'Hérouville-Saint-Clair :

3 place Saint-Clair, 14201 Hérouville-Saint-Clair Cedex

## Contacts

[ddets-direction@calvados.gouv.fr](mailto:ddets-direction@calvados.gouv.fr)

Standard site A de Caen : 02 31 52 74 02

Standard site B d'Hérouville Saint Clair :  
02 31 47 74 00

<http://www.calvados.gouv.fr/>



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)

Depuis le 1er avril 2021, la **DDCS** (Direction départementale de la Cohésion Sociale) et l'**UD Direccte** (Unité Départementale de la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), sont devenues : la **DDETS** (Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités).

## Vous êtes acteur de la cohésion sociale ?

La DDETS est votre nouvelle interlocutrice pour toute question liée :

- Au service public de la rue au logement : l'accès à l'hébergement et au logement des personnes en situation d'exclusion et de précarité
- A la lutte contre les exclusions et contre la pauvreté : veille sociale, stratégie pauvreté, aide alimentaire, politique de la ville
- A l'insertion sociale et professionnelle par l'activité économique
- A l'appui à l'émergence de projets dans les domaines de compétences de la DDETS
- A l'accès aux droits et l'accompagnement des personnes :
  - tutelle, curatelle
  - comité médical et commissions de réforme
  - schéma de domiciliation
  - protection de l'enfance (pupilles de l'État)
  - personnes âgées et en situation de handicap
  - gens du voyage
- A l'accueil des demandeurs d'asile et l'intégration des réfugiés
- Au retour à l'emploi des demandeurs d'emplois de longue durée
- Aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes

## Vous êtes chef d'entreprise, salarié, autoentrepreneur ?

La DDETS est votre nouvelle interlocutrice pour toute question liée :

- A l'entreprise, l'emploi, le développement des compétences :
  - La formation professionnelle/titres
  - Les initiatives territoriales
  - La promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- A l'accompagnement des mutations économiques :
  - L'activité partielle
  - Le soutien aux entreprises en difficulté (plans de sauvegarde de l'emploi, les ruptures conventionnelles collectives, les conventions de revitalisation)
- A l'application du droit du travail : renseignements, inspection du travail
- A l'apprentissage, les contrats aidés
- Aux mesures du Plan de Relance sur les champs d'intervention de la DDETS

### Pour tout renseignement en droit du travail :

Accueil téléphonique :  
contacter le 0806 000 126  
(prix d'un appel local)

Accueil physique :  
uniquement sur rendez-vous

## Vous êtes une collectivité territoriale ?

La DDETS est votre nouvelle interlocutrice pour toute question liée à :

- La politique de la ville
- La territorialisation des besoins en hébergement et en logement
  - Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
  - Les conventions intercommunales d'attributions
  - Le schéma de domiciliation
  - Le schéma d'accueil des gens du voyage
- L'ingénierie de projet sur l'offre sociale et le développement économique
- La contractualisation concernant le plan de lutte contre la pauvreté
  - Les points conseil budgets
  - Le service public de l'insertion et de l'emploi
- L'appui à l'animation territoriale en faveur de l'emploi